

# Comment ça marche Nantes Métropole ?

La Communauté urbaine de Nantes Métropole est un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Un EPCI est l'association de plusieurs communes au sein d'un espace de solidarité qui sert à élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement durable et d'aménagement de leur territoire. En 2014, vous avez élu vos conseillers communautaires en même temps que vos conseillers communaux.

**Le Conseil communautaire** : **97** membres constituent le Conseil  
Le Conseil communautaire, première instance délibérante, est composé de 97 élus, issus des 24 communes membres de la Communauté urbaine de Nantes.

**1** Présidente  
La Communauté urbaine est présidée par Johanna Rolland, maire de Nantes. Élu(e) par les conseillers communautaires, elle détient la fonction exécutive. Elle prépare et met en œuvre les décisions soumises aux instances délibérantes que sont le Conseil et le Bureau. La Présidente peut déléguer les décisions sous sa responsabilité et une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

**20** vice-présidents

**47** Le bureau communautaire comprend 47 élus : la présidente de Nantes Métropole, les 20 vice-présidents et 26 autres élus communautaires.

**24** maires

## La Conférence des maires

Les 24 maires des communes de Nantes Métropole constituent la Conférence des maires.

## Le Conseil de développement

Le Conseil de développement exerce auprès de Nantes Métropole une mission d'expression de la société civile sur les grands sujets qui concernent notre territoire.

## Les compétences



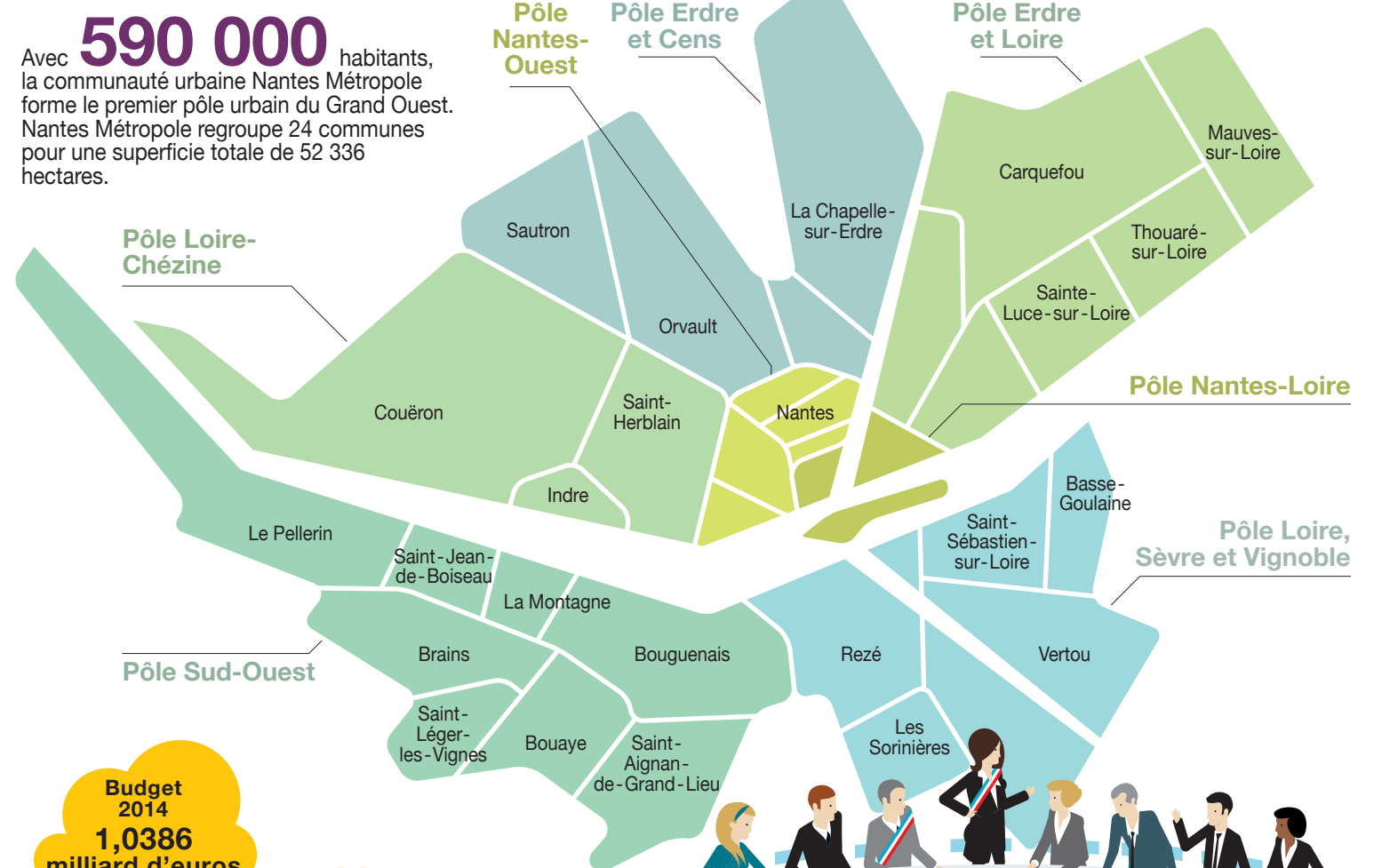
**24** communes ...

... et **7** pôles de proximité

### ... une administration centrale

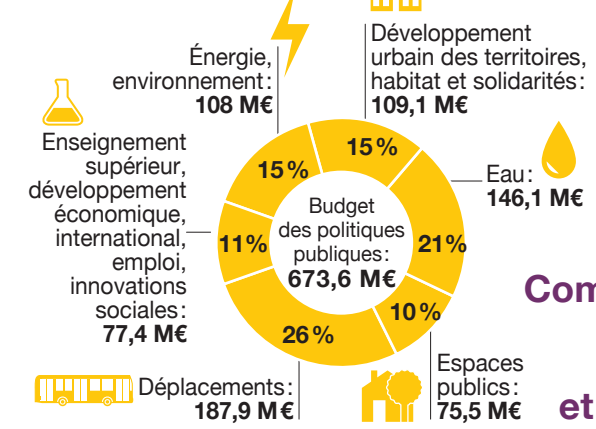
Le siège de Nantes Métropole accueille la Direction générale des services (DGS) et 10 autres directions générales. Elle est située 2 cours du Champ de Mars à Nantes.

Nantes Métropole a été découpée en 7 parties distinctes. Chacune de ces zones forme le territoire d'action d'un pôle de proximité. Dotés de missions polyvalentes (déchets, assainissement, voirie, etc.), les pôles de proximité exercent toutes les compétences communautaires. Ils sont directement chargés des fonctions de la gestion de proximité avec les habitants. Ils sont les relais techniques de Nantes Métropole auprès des habitants de la communauté urbaine.



Avec **590 000** habitants, la communauté urbaine Nantes Métropole forme le premier pôle urbain du Grand Ouest. Nantes Métropole regroupe 24 communes pour une superficie totale de 52 336 hectares.

**Budget 2014**  
**1,0386** milliard d'euros



## Commission locale : maires et adjoints

Autour de son directeur, chaque pôle de proximité comprend une équipe de trois cadres. Les effectifs des pôles varient selon leurs configurations: importance de la population desservie, nombre de communes couvertes, etc. Chaque pôle est doté d'une commission locale. Cette commission est composée des élus communautaires (les maires des communes et des adjoints) qui analysent les situations et les problèmes des habitants et font des propositions d'actions au pôle de proximité.